

Première partie Détails concernant le lot présenté	1. Expéditeur/ exportateur <input type="checkbox"/>		2. N° de référence DVCE	
			Poste d'inspection frontalier	
			Numéro d'unité ANIMO	
	3. Destinataire		4. Intéressé au chargement	
	5. Importateur		6. Pays d'origine + code ISO	7. Pays d'expédition + code ISO
			8. Adresse de livraison	
	9. Arrivée au PIF (date prévue)		10. Documents vétérinaires	
	11. Nom du navire/n° du vol N° du connaissance maritime/N° de la lettre de transport aérien N° du wagon, de la voiture ou de la remorque		Numéro(s) Date de délivrance Établissement d'origine (la cas échéant) Numéro d'agrément vétérinaire	
	12. Nature de la marchandise, nombre et type de colis		13. Code produit (code NC, 4 premiers chiffres au minimum)	
			14. Poids brut (kg)	
		15. Poids net (kg)		
Température réfrigérée <input type="checkbox"/>		congelée <input type="checkbox"/>		
		ambiante <input type="checkbox"/>		
16. N° du scellé et n° du conteneur				
17. Transbordement vers <input type="checkbox"/>		18. Pour TRANSIT vers pays tiers <input type="checkbox"/>		
PIF UE	N° d'unité ANIMO	Vers pays tiers	+ code ISO	
Pays tiers	Code ISO pays tiers	PIF de sortie	N° d'unité ANIMO	
19. Conforme aux exigences de l'UE		20. À réimporter		
Conforme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NON conforme	<input type="checkbox"/>			
21. Destiné au marché intérieur		22. Pour les lots non conformes		
Consommation humaine	<input type="checkbox"/>	Entrepôt douanier	<input type="checkbox"/> Numéro d'enregistrement	
Aliments pour animaux	<input type="checkbox"/>	Zone franche ou entrepôt franc	<input type="checkbox"/> Numéro d'enregistrement	
Usage pharmaceutique	<input type="checkbox"/>	Avitailleur	<input type="checkbox"/> Numéro d'enregistrement	
Usage technique	<input type="checkbox"/>	Navire	<input type="checkbox"/> Nom	
Autres	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Port	
23. Déclaration		Lieu et date de la déclaration		
Je soussigné, intéressé au chargement susmentionné, certifie sur l'honneur, qu'à ma connaissance les déclarations faites dans la première partie du présent document sont complètes et authentiques et je m'engage à respecter les dispositions juridiques de la directive 97/78/CE, y compris le paiement des contrôles vétérinaires en vue de reprendre possession de tout lot refoulé après un transit dans l'UE vers un pays tiers (article 11, paragraphe 1, point e)) ou les coûts de destruction, le cas échéant.		Nom du signataire		
		Signature		

Notes explicatives sur le DVCE Produits

Etat juin 2009

Généralités: Veuillez remplir le certificat en lettres capitales. Pour confirmer une option, veuillez cocher la case ou insérer le signe X.

Le certificat doit être rempli pour chaque lot de produits soumis à la visite vétérinaire de frontière en provenance de pays non membres de l'UE, de Suisse ou de Norvège (excepté les produits de la pêche en provenance d'Islande) qui arrivent par avion à Zürich ou Genève, qu'il s'agisse d'un lot présenté comme étant conforme aux dispositions d'importation suisses et aux exigences de l'UE en vue d'une mise en libre pratique, à un acheminement ultérieur vers une destination contrôlée, à un transbordement ou à un transit vers un pays tiers.

Les cases 1 à 23 du DVCE Produits doivent être remplies par l'importateur ou par son déclarant à la douane, au cas où ces tâches lui ont été confiées après accord réciproque ou, s'il s'agit de produits en transit par voie aérienne, par son agent (handling agent). Pour les lots destinés à être importés en Suisse, l'importateur ou son déclarant doit notifier ce document dans le système TRACES. La responsabilité de la notification incombe à l'importateur ou, en cas d'envois en transit par voie aérienne, à son agent. Un document papier peut être utilisé en cas de transit vers l'UE ou vers les pays tiers. Indépendamment du mode d'établissement, la page 1 du document doit être envoyée par FAX au poste d'inspection frontalier de l'aéroport d'arrivée (Zürich: +41 43 816 41 40, Genève: +41 22 717 73 49) au moins un jour ouvrable avant l'arrivée des produits en Suisses. Les notes sont mises en regard du numéro de la case qu'elles concernent.

Les codes ISO font référence au code pays en deux lettres, conformément à la norme internationale.

Case 1. **Expéditeur/exportateur:** veuillez indiquer le nom de l'organisation commerciale qui expédie le lot (dans le pays tiers)

Case 2. **Poste d'inspection frontalier:** veuillez indiquer les numéros suivants selon les postes d'inspection frontaliers: Zürich: CH90199, Genève: CH92599.

Case 3. **Destinataire:** veuillez indiquer l'adresse de la personne ou de l'organisation commerciale figurant sur le certificat du pays tiers (certificat vétérinaire). Ces indications sont obligatoires.

Case 4. **Intéressé au chargement** (y compris son agent ou déclarant): il s'agit de la personne qui est chargée du lot lors de sa présentation au poste d'inspection frontalier et qui fait les déclarations nécessaires aux autorités compétentes au nom de l'importateur: veuillez indiquer ses nom et adresse. Si l'intéressé au chargement et le destinataire sont la même personne, veuillez indiquer « voir case 3 » sur le document. En cas de transit de lot par voie aérienne, veuillez mentionner les nom et adresse de l'agent (handling agent).

Case 5. **Importateur:** l'importateur peut être éloigné du poste d'inspection frontalier: veuillez indiquer ses nom et adresse. Si l'importateur et l'agent sont la même personne, veuillez indiquer « voir case 4 » sur le document.

Case 6. **Pays d'origine:** il s'agit du pays dans lequel le produit fini a été produit, fabriqué ou emballé.

Case 7. **Pays d'expédition:** il s'agit du pays dans lequel la cargaison a été placée sur le moyen de transport final en vue de son expédition vers la CH/UE.

Case 8. Veuillez noter l'**adresse de livraison** en Suisse ou dans l'UE. Cette case concerne à la fois les produits conformes à l'UE (case 19) et les produits non conformes à l'UE (case 22).

Case 9. Veuillez indiquer la **date prévue** à laquelle les lots doivent arriver au poste d'inspection frontalier.

Case 10. **Certificat/document vétérinaire:** date de délivrance: il s'agit de la date à laquelle le certificat ou le document a été signé par le vétérinaire officiel ou par l'autorité compétente. **Numéro:** veuillez indiquer le numéro officiel unique du certificat. En ce qui concerne les produits provenant d'un établissement ou navire agréé ou enregistré, veuillez indiquer le nom et le numéro d'agrément ou d'enregistrement, le cas échéant. Pour les paillettes d'embryons, d'ovules et de sperme, veuillez donner le numéro d'identité de l'équipe de collecte agréée.

Case 11. Veuillez indiquer **tous les détails relatifs aux moyens de transport** à l'arrivée: indiquer le numéro de vol et le numéro de référence de la lettre de transport aérien en cas de transport par voie aérienne.

- Case 12. **Nature de la marchandise:** veuillez préciser l'espèce animale, le traitement subi par les produits, ainsi que le nombre et le type de colis qui composent la cargaison, 50 caisses de 25 kg ou le nombre de conteneurs, par exemple. Cocher la température de transport appropriée.
- Case 13. **Code NC:** indiquez au minimum les quatre premiers chiffres du code correspondant du code des tarifs douaniers. Le point suivant s'applique uniquement pour les produits de la pêche: lorsqu'un certificat concerne un lot dont le contenu comporte plus d'un code produit, les codes supplémentaires peuvent être inscrits sur le DVCE, le cas échéant.
- Case 14. **Poids brut:** poids global en kg. Il est défini comme étant la masse agrégée des produits dans leurs conteneurs immédiats et la totalité de leur emballage, mais à l'exclusion des conteneurs de transport et autres équipements de transport.
- Case 15. **Poids net:** poids en kg du produit proprement dit, à l'exclusion de l'emballage. Il est défini comme étant la masse des produits proprement dits sans conteneurs immédiats ni emballages. Utilisez des unités lorsque le poids n'est pas adapté, 100 paillettes de sperme de X ml ou 3 embryons/souches biologiques, par exemple.
- Case 16. Veuillez indiquer tous les **numéros d'identification du scellé et du conteneur**, le cas échéant.
- Case 17. **Transbordement:** veuillez utiliser cette case lorsque l'importation d'un lot ne doit pas avoir lieu à ce poste d'inspection frontalier mais que le lot doit être transbordé sur un autre navire ou avion soit en vue de son importation dans l'Union européenne à un deuxième ou autre poste d'inspection frontalier situé dans la Communauté/EEE, soit en vue de son expédition vers un pays tiers de destination. Numéro d'unité - le numéro d'unité correspond au poste d'inspection frontalier concerné et est publié dans la liste des postes d'inspection frontaliers agréés du Journal officiel de l'UE, à côté du poste concerné.
- Case 18. Transit: **il s'agit des lots non conformes aux exigences CH/UE** et à expédier vers un pays tiers par voie routière, ferroviaire ou navigable en passant par l'UE/ l'Etat de l'EEE concerné.
Poste d'inspection frontalier de sortie: il s'agit du nom du poste d'inspection frontalier où les produits doivent quitter l'UE. Numéro, voir case 17.
- Case 19. **Produits conformes aux normes CH/UE:** tous les produits qui seront présentés en vue d'une mise en libre pratique sur le marché suisse ou d'un acheminement ultérieur dans l'UE, y compris les produits qui, même s'ils sont agréés, doivent toutefois être surveillés lors de leur acheminement ultérieur.
Produits non conformes aux normes CH/UE: les produits qui ne satisfont pas aux exigences de l'UE et qui sont destinés à des zones franches en UE, des entrepôts francs en UE, des entrepôts douaniers en UE, des fournisseurs d'équipements maritimes ou des navires en UE, ou qui sont en transit vers un pays tiers.
- Case 20. La **réimportation** concerne les lots originaires de Suisse ou de l'UE qui se sont vu refuser l'accès ou l'entrée dans un pays tiers et qui sont réexpédiés vers l'établissement d'origine en Suisse ou en UE.
- Case 21. **Marché intérieur:** cette case concerne les lots présentés en vue de leur distribution dans le marché suisse ou de l'UE. Veuillez cocher la catégorie qui correspond au lot présenté.
- Case 22. Veuillez remplir cette case pour tous les produits non conformes aux exigences CH/UE lorsque le lot est expédié vers une zone franche en UE, un entrepôt franc en UE, un entrepôt douanier en UE ou un fournisseur d'équipements maritimes en UE et y est stocké sous contrôle vétérinaire. **Note:** les cases 18 et 22 font référence aux **seules procédures vétérinaires**.
- Case 23. **Signature:** elle engage le signataire à accepter également les lots en transit réexpédiés qui se sont vu refuser l'accès par un pays tiers.